

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 31					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	9 d. au dessus	75 deg.	27 pou. 6 lig.	Nord.	Nuage
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	11 h.	4 h.	Premier quart.		13
40m.	43m.47.	46m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
 Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
 Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}.

PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

Les ateliers de notre imprimerie étant fermés le jour de la Toussaint, le CENSEUR ne paraîtra pas demain.

Lyon, 31 octobre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peu vent venir signer.

La division commence à se manifester dans les rangs du parti qui gouverne, à propos de la réforme électorale. L'échec du capitaine Phalipon, dont le malencontreux développement avait fourni aux journaux du pouvoir un si beau texte de déclamations, ne les déconcerte pas, mais les divise sur les moyens d'étouffer l'expression du vœu général. Le dénouement de la première comédie n'a pas été heureux; quelques-uns veulent essayer d'une seconde; déjà on parle de l'adjonction des capacités qui ne serait qu'un leurre, si la réforme s'arrêtait là.

Le Courrier de Lyon, l'un des plus échauffés ennemis de la réforme, conseille à la chambre, qui n'est pas encore assemblée, de passer purement et simplement à l'ordre du jour sur la pétition. Les arguments dont il se sert sont assez étranges pour être rapportés.

« Si la pétition ne reunit, dit-il, qu'une insignifiante minorité d'adhésions, c'est un mensonge, c'est une manifestation manquée que l'ordre du jour doit faire rentrer dans l'oubli; si au contraire elle obtient un nombre important de signatures, c'est une menace lancée par un corps armé contre nos assemblées délibérantes, et alors l'ordre du jour doit en faire justice. »

Ainsi, pour ces étranges conseillers, l'ordre du jour est le remède à tout, c'est le baume consolateur qui doit rassurer le pouvoir sur les suites d'une manifestation générale. Il est difficile d'afficher plus de mépris pour les vœux de la nation, plus d'insolence pour ses volontés.

On cherche encore à faire naître la division entre Paris et les départements, en proclamant que la population et la garde nationale parisiennes n'ont pas le droit de régenter la France et de lui imposer une constitution; ce moyen est ridicule et n'éveillera point de susceptibilités. La garde nationale et la population de Paris ont les premières exprimé un vœu juste et sage, et comme ce vœu était dans le cœur de toute la France, il a été entendu partout, et toute la France est venue s'y associer. Il ne s'agit donc pas d'une ville qui impose son vouloir au pays, mais de tout le pays qui trouve mauvaise la représentation et qui demande qu'elle soit constituée sur d'autres bases.

Quand de tous les départements la pétition sera venue réclamer la réforme, il sera facile encore de conseiller l'ordre du jour. Quand on s'est bien persuadé que le pouvoir a été institué pour marcher à sa guise, sans écouter les vœux de la nation; quand on est résolu à tout oser pour maintenir un privilège odieux à la majorité, privilège que l'on pose malheureusement en principe, on peut s'écrier : « Périssent la république plutôt qu'un principe ! » Mais ce cri ne peut plus exciter que de la pitié. L'ordre du jour! mais

ALMANACH POPULAIRE DE LA FRANCE.

Ce petit livre est encore appelé en 1839 à voir s'accroître les succès qu'il a déjà obtenus les années précédentes. Aucun livre peut-être n'est plus populaire que ce recueil où, pour quelques sous, l'ouvrier, le cultivateur trouvent à la fois les notions pratiques les plus utiles, les vues les plus saines, les idées les plus élevées, les plus nobles sentiments en morale et en politique. Les noms des rédacteurs du National, du Bon Sens, du Journal du Peuple, du Charivari, du Progrès, de La Mennais, Cormenin, Garnier-Pagès, Cabet, George Sand, etc. etc., sont de sûrs garants des doctrines progressives que développe ce petit catéchisme démocratique sous les formes les plus variées et les plus intéressantes.

Nous citons aujourd'hui de ce livre un article plein d'intérêt. COURAGE ET PATRIOTISME.

Au moment même où le canon du 10 août annonçait à l'Europe que le dernier jour de la vieille monarchie française était venu, une armée de quatre-vingt mille hommes s'avancant dans la vallée de la Moselle et touchait déjà à notre frontière. Autrichiens venus de Flandre, Prussiens arrivés de Coblenz, tous obéissaient au commandement du duc de Brunswick, accouraient au secours de ce trône dont la chute allait ébranler si profondément l'ordre politique européen. Dix mille émigrés français, soudoyés par la Prusse et l'Autriche, servaient d'auxiliaires et de guides aux soldats de la coalition. La menace à la bouche, la colère dans l'âme, ils étaient les plus impatients de fouler le sol de la patrie. Aux uns il tardait de rentrer en possession des terres dont le peuple s'était affranchi, des charges si richement rétribuées qu'ils occupaient la veille encore à la cour de Versailles, dans la magistrature, dans les finances; les autres avaient hâte de récupérer les hauts emplois militaires qui venaient de passer aux mains des officiers rovers et des bas officiers. Bon sang ne ment jamais, dit le proverbe. Elle se montrait digne de ses ancêtres, cette excellente noblesse de France! Elle se rappelait le temps où les sires des fleurs de lys, se disputant tantôt la tutelle des rois de France, tantôt la couronne elle-même, appelaient à leur secours les

il n'est déjà plus possible, et chaque signature qui vient s'apposer sur la pétition le rend chaque jour plus impossible encore.

Nous n'avons pas dans la chambre plus de confiance qu'elle n'en mérite, mais nous croyons qu'elle obéira au vœu général; quelque faussée que soit une représentation, l'esprit public exerce néanmoins toujours sur elle une influence dont elle ne peut se défendre. Quand il s'est agi de voter la constitution de la chambre des pairs, le pouvoir voulait l'hérédité, on le savait bien; les députés qui ont assez généralement la pairie en perspective, beau rêve qu'ils caressent et à la réalisation duquel ils marchent toujours, lui auraient volontiers donné cette puissance de l'hérédité dont le défaut serait une anomalie dans un pays réellement monarchique; mais l'esprit public s'était hautement prononcé, et il a bien fallu céder à ses exigences. Aujourd'hui, comme alors, le pays dit ses vœux avec calme, sans menaces, et ils seront entendus.

Eh quoi! la nation viendra dire: La petite propriété, le commerce secondaire, le travail ne sont pas représentés dans le conseil où l'on fait les lois qui les gouvernent; ils ont droit d'y faire entendre leurs voix, parce que, sans cela, notre représentation n'est plus que partielle et par conséquent injuste, et l'on passerait à l'ordre du jour!

Le pays ajoutera: Nous voulons que tout électeur soit éligible, parce que la loi actuelle ne nous permet pas de faire de libres choix; le nombre des éligibles est trop restreint et ne nous offre pas les garanties que nous demandons. Nous voulons que les députés soient rétribués, parce qu'il n'est ni juste ni sage de forcer un homme à se ruiner ou à se vendre pour nous représenter, parce que nous voulons choisir un homme pauvre, s'il est probe et s'il a du talent. Nous voulons le vote par département, afin de briser l'influence du clocher; nous voulons que les fonctionnaires soient exclus de la représentation nationale, parce qu'ils n'ont pas l'indépendance nécessaire pour être les mandataires de la nation, parce qu'ils sont à la merci du pouvoir qui tient en ses mains leur fortune, celle de leurs enfants, et qu'ils lui obéissent pour la conserver. Et devant toutes ces justes demandes on passerait à l'ordre du jour!

Cela est impossible, nous le répétons. Ce conseil insolent n'est donné que pour décourager les citoyens, pour les empêcher de signer la pétition, pour les amener à croire que toute demande de leur part sera rejetée. Encore une fois, cela ne sera pas. La nation a un droit imprescriptible, c'est celui d'examiner les affaires du pays et de dire comment elle veut qu'on la gouverne. Que les citoyens ne se laissent donc pas décourager, qu'ils signent la pétition, et ils triompheront du mauvais vouloir de tous ces ennemis de la liberté qui se cramponnent au privilège parce qu'ils en vivent.

LA PRINCESSE DE BEIRA.

La Quotidienne, ainsi que nous le présumons bien, ne se laisse pas imposer par la prétendue rectification ministérielle; elle insiste, et ses nouvelles assertions sont peut-être plus graves que les premières:

Le Moniteur parisien d'hier n'a sans doute pas eu la prétention de nous faire prendre au sérieux la rectification ambiguë et fanfaronne que M. Molé lui a envoyée en réponse à l'article dans lequel nous donnions des détails certains sur le voyage de la princesse de Beira à travers la France. M. Molé se retranche

derrière une phrase à double entente: *Le gouvernement, dit-il, n'a protégé en aucune façon le passage de la princesse de Beira, et il aurait repoussé les sollicitations à ce sujet, si quelqu'un eût jamais osé les lui adresser.*

Il est possible que le gouvernement n'ait pas protégé le passage de la princesse de Beira; mais il est certain qu'il a protégé, ou du moins toléré le passage de cette princesse et de son royal neveu, voyageant sous des noms supposés; car on pense bien que ces augustes personnages n'ont pas traversé la France dans tout l'éclat de leur rang, mais à la faveur d'un incognito qui sert aujourd'hui de faux-fuyant à M. Molé. Nous ignorons si on a osé adresser à ce sujet des sollicitations au gouvernement; ce dont nous sommes sûrs, c'est que M. de Metternich a obtenu, avec ou sans sollicitations, le visa de M. de Saint-Aulaire sur les passeports qui ont servi à la princesse de Beira pendant son voyage, sous le nom qu'elle avait choisi pour elle et pour le prince des Asturies.

Ces passeports sont restés entre les mains des autorités de Bayonne, où les augustes voyageurs, qui n'en avaient plus besoin, les ont laissés au moment de franchir les Pyrénées; M. Molé peut se les faire envoyer, il verra le visa de son ambassadeur à Vienne. M. Molé et M. de Saint-Aulaire étaient-ils dans le secret? c'est ce que nous croyons, mais c'est ce qu'ils se garderont bien de nous dire.

Au reste, cette affaire se réduit à ce dilemme dont nous laissons le choix à M. Molé. Ou M. Molé était instruit du passage de la princesse, et alors sa rectification n'a aucune portée; ou il n'en a rien su, et, dans ce cas, il accepte, tant pour lui que pour sa police, un brevet d'incapacité, auquel sa rectification ne fait qu'ajouter un caractère officiel.

Voilà des faits sérieux, exprès, précis. Le cabinet, sans doute, a senti le besoin de réfléchir avant de se défendre, car ce soir sa feuille officielle ne répond rien à des révélations qui ont tant de portée. Demain sans doute le ministère jugera qu'il ne peut pas rester sans le coup d'imputations capables de compromettre aussi hautement sa fidélité aux alliances et sa responsabilité.

En attendant, nous reproduisons les réflexions qu'inspirent à une feuille du soir les révélations de la feuille légitimiste:

La Quotidienne a raison de penser que M. Molé se gardera bien de dire s'il était dans le secret. M. Molé se gardera bien également de dire que sa condescendance dans cette occasion a été le prix de l'appui donné à sa diplomatie par les cours du Nord dans l'affaire suisse. Nous devons à la vérité d'ajouter que, suivant nos renseignements, M. Molé a quelque peu reculé avant de consentir à fermer les yeux sur le passage de la princesse, et à donner une preuve aussi éclatante de son mauvais vouloir pour le gouvernement constitutionnel d'Espagne; mais il fallait sortir à tout prix des embarras dans lesquels il s'est jeté, et il a cédé.

Dimanche, on a retiré de la Saône, sur la rive gauche, en face de l'île-Barbe, le cadavre d'un vieillard chauve. Le médecin appelé sur les lieux a reconnu que cet infortuné avait été frappé au cœur, et sa tête portait encore le bandeau qui avait servi à voiler la bouche ou les yeux. L'état de putréfaction dans lequel se trouve le cadavre fait penser que le crime a dû être consommé il y a trois mois environ.

Depuis quelque temps les vols et tentatives de vol se succèdent dans notre ville avec une rapidité croissante qui devrait bien attirer l'attention de l'autorité.

Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits chez M. Janin, propriétaire, tenant un magasin de rouennerie et mercerie, rue Monsieur, aux Brotteaux. Ils sont entrés dans la maison au moyen d'un trou pratiqué dans le mur au-dessous de la fermeture du magasin.

Plantagenets et les Lancastres, et leur livraient nos ports, nos forteresses, nos plus belles, nos plus riches provinces; elle se rappelait que les ducs, les comtes, les barons ne s'étaient jamais fait faute de contracter alliance avec l'étranger pour l'agrandissement, pour l'indépendance de leurs domaines; enfin elle n'avait pas oublié Biron, Cinq-Mars, de Thou, Condé, le duc du Maine et tant d'autres moteurs de conspirations, faiseurs de notes secrètes, qui trafiquaient de l'indépendance de la patrie avec l'empire et l'Espagne, au bénéfice de leur intérêt personnel. Et, ces illustres exemples sous les yeux, elle marchait à la conquête de sa patrie, le sanglant manifeste de Brunswick d'une main, et dans l'autre l'épée de gentilhomme.

Les circonstances étaient bien critiques pour la France! Cette masse énorme d'envahisseurs allait pénétrer sur le territoire entre Thionville et Longwy, et, pour lui barrer le passage, il n'y avait qu'une poignée d'hommes retranchés dans le camp de Fontoy, à cheval sur la route qui joint ces deux places fortes.

Aussi les populations du pays menacé s'empresaient-elles de fuir à l'approche de cette terrible avalanche qui allait tout dévaster sur son passage. Les villages avaient été abandonnés dès les premiers jours d'août; hommes, femmes, enfants, tous avaient été chercher un refuge en arrière du camp de Fontoy et jusque sous les murs de Metz, ne laissant après eux que ce qu'ils n'avaient pu emporter. Les maisons étaient désertes; les grains avaient été enfouis, les fourrages brûlés; les étables étaient vides. Cependant, au milieu de l'épouvante générale, bien des hommes se trouvèrent qui, après avoir pourvu à la sûreté de leur famille et de leur fortune autant qu'il était en eux, pensèrent qu'il leur restait un devoir non moins sacré à remplir, et se préparèrent à apporter le contingent de leurs efforts à la défense de la patrie. Les uns allèrent à Thionville, à Fontoy, à Metz, demander des armes, et grossirent les bataillons nationaux. Les autres fondirent les ustensiles d'étain, les transformèrent en balles; puis, prenant l'arme héréditaire, le vieux fusil de braconnier et la gibecière de cuir, ils s'enfoncèrent dans les bois, partisans hardis, et terribles aux petits détachements, aux trainards, aux convois mal escortés.

Rodenbach, qui par position était le premier village français que dut occuper l'armée coalisée, avait partagé la terreur commune; mais il allait être le théâtre de la première, de la plus héroïque résistance à l'invasion.

Le matin du 12 août, jour célèbre dans les récits de la veille, les éclaireurs de l'ennemi se montrèrent tout-à-coup à l'issue d'un petit massif de bois qui, à cette époque, couvrait le village à trois ou quatre cents pas du côté de la frontière, et qui depuis lors a disparu sous la cognée et sous la pioche. C'était un peloton de trente dragons. A les voir s'avancer de toute la vitesse de leurs montures, les rangs confondus, négligeant toutes les précautions que ne manquent pas de prendre les troupes régulières quand elles approchent de l'ennemi, il était facile de deviner tout d'abord que ces cavaliers n'appartenaient ni à un régiment prussien, ni à un régiment autrichien; car en Prusse comme en Autriche la discipline est très-rigoureuse. D'ailleurs, le luxe de leur équipement, la beauté de leurs chevaux, et surtout les épaulettes d'officiers de divers grades qui paraient l'uniforme de la plupart d'entre eux, indiquaient suffisamment que ce détachement n'était pas une troupe ordinaire. Ils eurent bientôt atteint le village; et quand ils touchèrent à la première maison, un cri unanime de vive le roi, poussé avec un accent qui dénotait une origine française, prouva en effet que ce parti ennemi ne comptait que des émigrés dans ses rangs.

Ivres de joie à l'aspect de cette première conquête qu'ils allaient faire au compte de la coalition, ils redoublèrent d'ardeur, appuyèrent l'épée au ventre de leurs chevaux, et s'élançèrent à bride abattue dans la principale rue qui conduit à l'église, au clocher de laquelle flottait encore le drapeau aux trois couleurs. Cependant, presque aussitôt, le trompette sonna sur un signe de celui qui semblait commander cette singulière milice, ils s'arrêtèrent, et puis ils vinrent se grouper confusément et bruyamment autour de lui. Le chef, car c'était bien lui, avait compris enfin qu'il y avait impudence à s'engager ainsi dans une rue étroite et tortueuse. Il donna l'ordre à une petite partie des émigrés de mettre pied à terre, et de prendre le fusil dont ils étaient munis, malgré leurs épaulettes d'officier; quelques-uns restèrent à la garde des chevaux; deux furent se placer en vedette en arrière du village.

Ce qu'il y a de singulier et de remarquable, c'est que tout-à-fait en face se trouve une caserne. Les soldats ni le factionnaire ne se sont aperçus de rien. Le vol consiste en plusieurs pièces d'étoffes, calicot, napolitaine, mérinos et lustrine, en quelques pièces d'argenterie et en un grand nombre d'objets d'habillement.

On a trouvé sur les lieux une bougie, ainsi qu'une hache et un presson qui ont servi vraisemblablement à opérer l'effraction. Ces objets ont été oubliés ou abandonnés par précipitation. On est à la recherche des auteurs de ce vol audacieux.

Vendredi 2 novembre, on donnera au Gymnase une représentation extraordinaire au bénéfice de M. Isidore Viette. Le spectacle sera composé de : 1^o *Le Sonneur de St-Paul de Londres*, drame en quatre actes, qui a obtenu beaucoup de succès à Paris; 2^o *la Pièce de 24 sous*, ou *la Course au million*, vaudeville du Palais Royal, qui sera joué par tous les comiques de la troupe; 3^o *L'Orphelin du parvis Notre-Dame*, ou *la Jeunesse de d'Alembert*, vaudeville.

La composition de ce spectacle promet une brillante réunion.

Paris, 29 octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le prince Louis-Napoléon, aussitôt après son arrivée à Londres, a commencé à visiter les environs de la métropole dans l'intention de louer ou d'acheter une propriété dans laquelle il compte vivre retiré.

Dès que son arrivée à Londres a été connue, le prince a reçu la visite d'un grand nombre de personnages distingués, mais il n'avait encore voulu recevoir personne.

— Les habitants de Liège se préparaient à élever une statue à M. John Cockerill, le célèbre industriel. Quelques personnes intéressées dans les affaires qu'il dirige s'étaient mises à la tête de cette souscription; mais M. John Cockerill a écrit à ces dernières pour demander et au besoin pour exiger que la souscription soit abandonnée, attendu qu'il ne veut pas se donner en spectacle.

— Joseph Bonaparte, accompagné d'une suite de quinze personnes, est arrivé à New-York sur le paquebot *Philadelphie*, venant de Londres.

— On calcule que, malgré la croisade organisée par la plupart des gouvernements de l'Europe contre la traite des noirs, les bâtiments négriers en font encore annuellement un commerce de plus de 20,000.

— M. Lardon, juge d'instruction, condamné dans l'affaire du graveur Raban, a été amené ce matin chez M. Zangiomi, juge d'instruction, qui lui aurait fait subir un interrogatoire. On le dit compromis dans la saisie des poudres qui a eu lieu dans l'impasse du Paon.

— Un agent de don Carlos, venant du quartier-général du prétendant, est arrivé depuis quelques jours à Paris. On dit qu'il a fait des ouvertures à M. Molé au sujet d'un compromis entre le parti carliste et le parti constitutionnel.

— On dit qu'un procès assez grave vient d'être intenté à don François de Paule. Il s'agit d'une traite de deux cent mille francs que le prince aurait souscrite à un Français avant la mort de Ferdinand VII, et qu'il n'aurait pas payée à son échéance. Le créancier aurait été arrêté à cette époque; on lui aurait retiré son titre, dont il aurait néanmoins obtenu un reçu en bonne forme. C'est avec ce reçu qu'il actionne don François de Paule, lequel nie la dette et refuse de faire venir d'Espagne les originaux laissés entre les mains du gouvernement espagnol.

— Ce matin, un courrier de l'ambassade de Prusse est parti pour Bruxelles. C'est le quatrième que l'on expédie depuis une dizaine de jours.

— On assure aujourd'hui qu'après bien des décisions contradictoires, le conseil des ministres est convenu de donner enfin des successeurs à MM. Maurice Duval et Siméon, dans la Loire-Inférieure et le Loiret.

— Nous avons déjà publié la lettre par laquelle M. Billaud, député de la Loire-Inférieure et membre du conseil-général de ce département, donne sa démission en cette dernière qualité. Cet exemple n'a pas tardé d'être suivi par

M. Guillet, président du tribunal de Savenay. Voici la lettre qu'il a écrite à M. de Montalivet :

« Savenay, 26 octobre 1838.

» Monsieur le ministre,
» L'art. 7 de la loi du 10 mai 1838 investissant les conseils-généraux du droit de faire connaître au ministre leur opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, et de lui adresser les réclamations qu'ils peuvent avoir à présenter dans l'intérêt spécial de leurs départements, le conseil-général de la Loire-Inférieure s'étant cru plusieurs fois dans la nécessité de vous signaler combien les services publics avaient à souffrir de la mésintelligence existante entre lui et le préfet actuel; enfin, à la dernière session, les choses en sont venues au point qu'entre ce magistrat et le conseil, comme vous le disiez, il n'y avait plus d'accord possible. C'était là un malheur, et je me suis demandé si ce n'était pas un devoir, une nécessité pour nous, interprètes naturels et légaux des besoins et des vœux de nos concitoyens, de vous montrer le mal dans toute sa gravité, à vous, Monsieur le ministre, à qui la loi a confié les moyens d'y porter remède. Garder le silence, n'aurait-ce pas été trahir à la fois notre mandat et les intérêts du pays? Aussi, en disant avec mes collègues, le 23 août dernier, que vous auriez, Monsieur le ministre, à examiner s'il fallait éloigner du département le préfet actuel ou dissoudre le conseil-général, j'ai cru remplir une obligation consciencieuse, et je ne puis encore me persuader que j'aie fait un acte illégal.

» Il me reste à soumettre ma conduite à mes commettants; en conséquence, Monsieur le ministre, je dépose entre vos mains ma démission de membre du conseil-général de la Loire-Inférieure.

» Je suis, etc.

» Le représentant des cantons de Savenay et de Saint-Gildas-des-Bois.

» GUILLET.

— On écrit de Mons, le 26 octobre :

« La fabrique de poudre de M. Murouzé, à Boussa, a sauté aujourd'hui, à 4 heures 1/2 du soir. Une partie des bâtiments sont détruits; la cheminée de la machine à vapeur est cependant restée sur pied. Les ouvriers ont péri ou se trouvent ensevelis sous les décombres. On varie sur leur nombre; les uns disent qu'il y en avait 10 à 12, d'autres 15 à 16. Aucun militaire ne se trouvait sur les lieux et aucun chargement ne s'effectuait.

» Les habitations environnantes n'ont éprouvé aucun dommage notable, mais à une grande distance il y a des vitres cassées et des toitures endommagées.

» Les autorités civiles et militaires de Mons se sont transportées sur les lieux.

— On écrit de Rouen, le 28 octobre :

« Hier, le bateau à vapeur *l'Union*, n^o 2, capitaine Houzard, appartenant à M. Cave, de Paris, et faisant le service de la houille, en concurrence avec la compagnie des Conoides, partit de Rouen, à six heures du matin, par un brouillard très-épais. A la hauteur de l'île du Val-de-la-Haye, il rencontra un bateau chargé de bois qui montait à Rouen, et comme le brouillard l'avait empêché de l'apercevoir et de l'éviter, il arriva dessus de toute la force de sa vapeur. Le choc assez violent qui en résulta fit couler le bateau; le capitaine n'eut que le temps nécessaire pour se sauver sur le bateau à vapeur. Les hommes de l'équipage s'empressèrent de mettre leur canot à l'eau pour aller chercher un moussé qui était resté sur le bateau et le ramenèrent à bord.

— M. Nermont, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté après un court interrogatoire.

LETTRES INÉDITES DE L'EMPEREUR NAPOLEON.

Dans la séance de l'Académie des Sciences morales qui a eu lieu aujourd'hui à midi, M. Blanqui a continué la lecture de son rapport sur l'état actuel de la Corse. Il a communiqué ensuite à l'Académie des lettres inédites de l'empereur Napoléon.

Ces précieux documents se trouvaient dans une boîte en

laissant quatre cadavres sur le champ de bataille. Identiques dans leur construction, ces maisons étaient deux chétives habitations de paysans. Un mur d'une quinzaine de pieds, percé d'une porte haute à peine de six, large de moins de trois, et d'une fenêtre, ou plutôt d'une lucarne, formait leur façade. Selon toute apparence, elles se composaient d'une salle au rez-de-chaussée et d'un grenier surmontant celle-ci. Les dragons envoyés pour les examiner par derrière vinrent dire qu'elles étaient couvertes par des bâtiments. A droite et à gauche, d'autres maisons les environnaient. Que fallait-il faire? Il devait être fort difficile de faire sauter la porte, tant elle semblait fortement barricadée et terrassée, et puis on était exposé au feu terrible des deux fenêtres pendant cette opération. Chercher des échelles dans le village et escalader la fenêtre si étroite du grenier était trop imprudent; pratiquer une ouverture dans un des murs, en s'abritant pour ce travail dans une des maisons latérales, devait être d'un effet décisif, car, par ce moyen, on pourrait combattre de plain-pied. Après une discussion qui dura peu, et qui fut, comme bien on pense, fort confuse, on s'arrêta à ce dernier parti.

On eut bientôt trouvé quelques bûches, quelques pioches, quelques marteaux. Six émigrés restèrent dans la rue, épantés les fenêtres, et prêts à fusiller tout ce qui se présenterait; les autres, partagés en deux détachements, entrèrent dans les maisons avoisinantes, du côté de l'entrée du village, celles qu'ils allaient attaquer.

Le mur qu'il fallait entamer pour pénétrer dans le grenier de la maison de droite ne pouvait résister long-temps aux démolisseurs. Ils s'aperçurent en effet, au premier coup de pioche, qu'il était construit en pierres liées à peine entre elles par la boue argileuse. Au bout de quelques minutes il allait s'écrouler, quand les émigrés sommèrent ceux qu'ils supposaient derrière, quoique rien ne bougeât plus dans le grenier, de se rendre s'ils ne voulaient être massacrés. Un cri de *vive la nation* prononcé par une voix de stentor accueillit leur sommation; puis tout redeint silencieux derrière le mur qu'ils creusaient. Ils redoublèrent donc d'ardeur, et une large brèche s'ouvrit devant eux. L'éboulement fut suivi immédiatement d'un coup de fusil tiré sur

fer-blanc fermée à clé et soigneusement cachée à tout le monde. M. Blanqui raconte que ce n'est pas sans peine qu'il a obtenu la faveur d'en prendre copie, et il estime que cette boîte contient près de cinq cents pièces émanant des divers membres de la famille Bonaparte, et dont la publication présenterait le plus grand intérêt historique. Une des lettres que nous publions appartenait à un habitant de la Corse qui l'a portée pendant quarante années dans la doublure de son habit comme une relique inviolable.

On verra que ces lettres se rapportent à la jeunesse de Napoléon, époque la moins connue de sa vie, et qui n'en est certes pas la moins curieuse. Elles convaincront les plus incrédules que l'empereur, une fois monté au poste suprême, n'eut plus qu'à réaliser des conceptions qui depuis long-temps avaient atteint dans son esprit leur dernier point de maturité. Nous croyons faire un acte de justice en nommant MM. Braccini frères, d'Ajaccio, comme les dépositaires des documents que nous venons de signaler.

Voici le texte de ces lettres telles que nous les trouvons dans le *Messenger* :

Lettre de Napoléon à son père, écrite de Brienne en 1783.

Mon cher père,
Votre lettre, comme vous le pensez bien, ne m'a pas fait beaucoup de plaisir; mais la raison de cet intérêt de votre santé et de celui de la famille, qui me sont fort chers, m'a fait louer votre retour en Corse et m'a consolé tout-à-fait. D'ailleurs, étant assuré de la continuation de vos bontés, de votre attachement et de votre empressement à me faire sortir et à seconder ce qui peut me faire plaisir, comment ne serais-je pas bien aise et content? Cela étant, je m'empresse de vous demander des nouvelles de l'effet que les eaux ont fait sur votre santé, et de vous assurer de mon respectueux attachement et de mon éternelle reconnaissance.

Je suis charmé que Joseph soit venu en Corse avec vous, pourvu qu'il soit ici le 1^{er} de novembre ou aux environs de cette époque. Joseph peut venir ici, parce que le père Patrauld, mon maître de mathématiques, que vous connaissez, ne partira point. En conséquence, M. le principal me charge de vous assurer qu'il sera très-bien reçu ici, et qu'en toute sûreté il peut venir. Le père Patrauld est un excellent maître de mathématiques, et il m'a assuré qu'il s'en chargera avec plaisir; et si mon frère veut travailler, nous pourrions aller ensemble à l'examen d'artillerie. Vous n'aurez aucune démarche à faire pour moi, puisque je suis élève; seulement il faudrait en faire pour Joseph; mais puisque vous avez une lettre pour lui, tout est dit. Ainsi, mon cher père, j'espère que vous aimerez mieux le placer à Brienne qu'à Metz, pour plusieurs raisons : 1^o parce que cela sera une consolation pour Joseph, pour Lucien et pour moi; 2^o parce que vous seriez obligé d'écrire au principal de Metz, ce qui tardera encore, parce qu'il vous faudra attendre sa réponse; 3^o parce qu'il n'est pas ordinaire à Metz d'apprendre ce qu'il faut que Joseph sache en six mois. En conséquence, comme mon frère ne sait rien en mathématiques, on le mettrait avec des enfants, ce qui le dégoûterait. Ces raisons et beaucoup d'autres doivent vous engager à l'envoyer ici, d'autant plus qu'il sera mieux. Ainsi, j'espère qu'avant la fin d'octobre j'embrasserai Joseph. Du reste, il peut très-bien ne partir de Corse que le 26 ou 27 octobre, pour être ici le 12 ou 13 novembre prochain.

Je vous prie de me faire passer Boswell (histoire de Corse), avec d'autres histoires ou mémoires touchant ce royaume. Vous n'avez rien à craindre, j'en aurai soin et les ramènerai en Corse avec moi, quand j'y viendrai, fût-ce dans six ans. Adieu, mon cher père. Chevalée vous embrasse de tout son cœur. Il travaille fort bien et à très-bien su à l'exercice public. M. l'inspecteur sera ici le 15 ou le 16 au plus tard, c'est-à-dire dans trois jours. Aussitôt qu'il sera parti, je vous manderai ce qu'il m'a dit. Présentez mes respects à Minana Saveria, Zia Gertruda, Zia Nicolino. Mes compliments à Mamma Francesca, Santo, Juana, Ignazio. Je vous prie d'avoir soin d'eux. Donnez-moi de leurs nouvelles, et dites-moi s'ils sont à leur aise.

Je finis en vous souhaitant une santé aussi bonne que la mienne.

Votre très-humble et très-obéissant fils,
Signé DE BONAPARTE cadet.

Lettre de Napoléon à son grand-oncle l'archidiacre Lucien.
Paris, 23 mars 1784.

Mon cher oncle,
Il serait inutile de vous exprimer combien j'ai été sensible au malheur qui vient de nous arriver. Nous avons perdu en lui un père, et Dieu sait quel était ce père, sa tendresse, son attachement pour nous. Hélas! tout nous désignait en lui le soutien de notre jeunesse! Vous avez perdu en lui un neveu obéissant

reconnaisant... Ah! mieux que moi, vous sentez combien la patrie, j'ose même le dire, a perdu par sa mort ce citoyen zélé, éclairé et désintéressé. Cette dignité dont il a plusieurs fois honoré notre pays, dans une contrée étrangère, et cependant le ciel le fait mourir, en son sein, à cent lieues de son pays, dans une contrée étrangère, indifférente à son existence, éloignée de ce qu'il avait de plus précieux. Un fils, il est vrai, l'a assisté dans ce moment terrible; ce dut être pour lui une consolation bien grande, mais certainement pas comparable à la triste joie qu'il aurait éprouvée, s'il avait terminé sa carrière dans sa maison, près de son épouse et de toute sa famille. Mais l'Être-Suprême ne l'a pas ainsi permis. Sa volonté est immuable, lui seul peut nous consoler. Hélas! du moins, s'il nous a privés de ce que nous avions de plus cher, il nous a encore laissés les personnes qui seules peuvent le remplacer. Daignez donc nous tenir lieu du père que nous avons perdu. Notre attachement, notre reconnaissance sera proportionnelle à un service si grand. Je finis en vous souhaitant une santé semblable à la mienne.

NAPOLEONE DI BONAPARTE.

Lettre de Napoléon à sa mère, datée de Paris, 28 mars 1784.

Ma chère mère,
C'est aujourd'hui que le temps a un peu calmé les premiers transports de ma douleur, que je m'empresse de vous témoigner la reconnaissance que m'inspirent les bontés que vous avez eues pour nous. Consolerez-vous, ma chère mère, les circonstances exigent. Nous redoublerons de soins et de reconnaissance, et heureux si nous pouvons, par notre obéissance, vous dédommager un peu de l'incalculable perte de cet époux chéri. Je termine, ma chère mère, ma douleur me l'ordonne, en vous priant de calmer la vôtre. Ma santé est parfaite et je prie tous les jours que le ciel vous gratifie d'une semblable. Présentez mes respects à P. S. La reine de France est accouchée d'un prince, nommé le duc de Normandie, le 27 mars, à sept heures du soir.

Votre très-affectionné fils.

NAPOLEONE DI BONAPARTE.

Lettre de Napoléon à M. Costa.

Ajaccio, 18 octobre 1792 (en italien).
Mon cher Costa, j'ai appris avec le plus grand plaisir, mais sans surprise, le vif désir que vous aviez de m'embrasser; je vous assure que le mien n'est pas moindre: vous connaissez assez mes sentiments pour vous. Votre capitaine m'a exposé succinctement tous les motifs de plainte que vous pouvez avoir: j'espère qu'à l'avenir ils ne se représenteront plus, et qu'on ne fera plus d'injustice à personne. Pour cette fois encore, une lettre de Robaglia annonce à Bonelli que les vivres n'arriveront qu samedi. Dites à vos volontaires que c'est la dernière fois que pareille chose arrive, que dorénavant je serai là, et que tout marchera comme il faut.

J'aurais voulu me rendre promptement à Bonifacio pour mettre ordre à tout: mais le général me fait demander, et je suis obligé d'aller à Corte: au premier jour je serai à vous. Toutes les fonctions civiles et judiciaires vont être renouvelées, ainsi que les administrations et les municipalités. Les dernières nouvelles nous annoncent que les ennemis ont abandonné Verdun et Longwi, et qu'ils ont repassé le fleuve pour rentrer chez eux; mais les nôtres ne s'endorment pas... La Savoie et le comté de Nice sont pris, et la Sardaigne sera bientôt attaquée. Les soldats de la liberté triompheront toujours des esclaves stipendiés de quelques princes.

Voire frère se porte bien, ainsi que toute la famille. Saluez tous les nôtres et assurez-les de mon empressement à leur être agréable.

Signé BONAPARTE.

Post-scriptum de Lucien.—Mille compliments à mon cher lieutenant Costa. Je vous envoie une relation imprimée de la Société des Amis du Peuple de Corte. Je vous l'envoie comme ami, non comme affilié, puisque vous n'avez pas voulu en être.

Je vous embrasse. Signé LUCIEN BONAPARTE.

LE NEVEU DU CURÉ.

Si les industriels de la Péninsule sont en arrière sur quelques points; s'ils ne pratiquent ni le vol à l'américaine, ni le vol au pot, ni le vol à la ramastique, ce n'est pas que les descendants de Guzman d'Alfarache et de Ginès de Passamonte aient dégénéré. Voici ce qu'à la date du 19 nous écrit notre correspondant de Madrid:

Le 18 août dernier, au milieu de la journée, on vit, dans la petite ville de Tarancon (province de Tolède, Nouvelle-Castille), s'avancer un homme couvert seulement d'une chemise; son léger vêtement était même quelque peu lacéré. Sa figure était couverte de sang, de sueur et de poussière. « Ah! sainte Vierge! s'écriait-il, quel malheur! mon Dieu! mon Dieu! Senores, de grâce, enseignez-moi la demeure de l'alcade! » Et sans regarder à la simplicité de son costume, faisait fuir les jeunes filles, ou provoquait l'hilarité des enfants, il courait, demandant à tout

les démolisseurs, maintenant à découvert; mais il n'atteignit personne. Furieux de cette nouvelle résistance, il se jetèrent à l'encontre des défenseurs de ce fort improvisé qui repoussaient si rudement toute capitulation.

La fenêtre du grenier était fermée; une faible lueur venant de la brèche et quelques interstices du toit éclairaient à peine d'une espèce de crépuscule: ils n'avaient pu encore rien distinguer, quand un cri perçant les avertit qu'ils étaient attaqués. Au même instant un d'eux ouvrit la fenêtre, et ils virent, à la clarté qu'elle donna, un homme de haute stature qui, un fusil à ses pieds, une longue fourche à la main, venait d'étendre sur le plancher un de leurs compagnons. Cinq fusils sont dirigés instantanément sur ce terrible adversaire; mais plus prompt que l'éclair, il allonge ses bras de toute leur longueur, pousse son arme droit à un dragon qui allait le fusiller, et la lui enfonce dans le ventre. Celui-ci n'eut pas le temps de tirer; une épouvantable explosion ébranla la mesure, théâtre de ce combat, et l'homme à la fourche tomba percé de quatre balles. Les émigrés regardèrent autour d'eux, et il n'y avait plus personne dans le grenier.

Michel Salsmann, paysan de Rodenbach, avait défendu à lui seul sa demeure; au péril de sa vie, il avait tué six ennemis de sa patrie.

Dans la maison de gauche, les émigrés renversèrent facilement aussi un pan du mur du grenier; mais la lutte fut moins meurtrière pour eux. Un des leurs fut renversé par un coup de feu au moment où ils pénétraient dans le grenier; mais mieux avisés, ils avaient enlevé quelques planches du toit en même temps qu'ils perçaient le mur. Ils virent tout de suite qu'ils avaient affaire qu'à un seul adversaire, et deux balles l'abattirent avant qu'il eût pu se servir d'une faux qu'il brandissait menaçante. Leur ennemi n'était pas mort cependant, et même, selon toute apparence, ses blessures n'étaient pas mortelles. « Crie vive le roi, lui dirent-ils en appuyant le bout de leurs fusils à sa figure.—Jésus, répondit Nicolas Koff en se signant, Jésus, réçois mon âme; vive la nation... » Et la tête du martyr vola en éclats.

M.

le monde: « Où demeure l'alcade? » Enfin, lorsqu'il fut arrivé chez ce magistrat: « Señor, justice! justice! s'écria-t-il; on m'a volé, assassiné, dépouillé!

— Qui êtes-vous, demanda l'alcade, et de quoi vous plaignez-vous?

— Je suis, reprit l'homme en chemise, le neveu du curé d'Alcazar.

— Vous êtes neveu du brave père don Chrysostomo?

— Oui, seigneur alcade, propre neveu de don Chrysostomo Iriarte. Feu ma mère, dona Tecla Iriarte, veuve de don Antonio Ramirez, était sa sœur germaine.

— En effet, je vous trouve un certain air de famille.

— Quant à moi, Pablo Ramirez, j'habite ordinairement Madrid, où je suis employé dans les bureaux de la municipalité constitutionnelle (ayuntamiento constitucional). Depuis une semaine, je suis en congé chez don Chrysostomo; mais enfin il est temps que je retourne à mon poste. J'étais donc venu en me promenant, accompagné de mon oncle, pour m'informer du jour auquel passe à Tarancon la voiture de Valence à Madrid. A une lieue environ d'ici, nous avons été assaillis par trois hommes armés de fusils. Mon oncle, qui était monté sur sa mule, a pris la fuite; moi qui marchais à pied, ils m'ont roué de coups, et m'ont entièrement dépouillé. Encore, ajoutait-il en montrant ses bras couverts de contusions, ce ne serait rien s'il n'était question que de moi; mais si mon pauvre oncle n'est pas parvenu à échapper à ces brigands, il n'aura jamais pu supporter leurs mauvais traitements; il aura succombé sous leurs coups. Je vous en supplie, donnez-moi quelques hommes, que je les mène à la poursuite des malfaiteurs, et que je porte, s'il en est temps encore, secours à mon bon oncle Chrysostomo.

— Ce pauvre don Chrysostomo! un homme si saint, si bien-faisant! dit l'alcade. Oh! certainement, nous irons à son secours; mais je ne puis pas vous laisser sortir dans le costume où vous êtes.

— Je n'y songeais pas, répondit l'homme en chemise; je suis si vivement préoccupé! Mais faites-moi seulement prêter les vêtements de quelqu'un de vos domestiques.

— Je ne laisserai certainement pas porter par le neveu de don Chrysostomo des vêtements de domestique. Vous êtes à peu près de ma taille, et mes culottes vous iront comme si elles étaient faites pour vous. Vous allez laver le sang qui vous couvre le visage; vous allez vous habiller; pendant ce temps je vais faire rassembler quelques gardes nationaux mobilisés, et les voleurs auront bien du bonheur s'ils nous échappent.

Cependant Pablo Ramirez faisait sa toilette et se parait des plus beaux habits de l'alcade; puis, quand il fut dans un costume présentable, on voulut qu'en prenant quelque nourriture il racontât à la femme du magistrat son aventure pitoyable. « Mon pauvre oncle don Chrysostomo! disait-il en poussant un douloureux soupir à chaque verre de Val-de-Penas qu'on lui versait; allons au secours de mon pauvre oncle don Chrysostomo. »

Enfin l'alcade et Ramirez partirent accompagnés de dix hommes bien disposés à ne pas accorder quartier aux malfaiteurs. Mais Ramirez n'eut pas fait cinquante pas, qu'il se plaignit de la douleur qu'il éprouvait au pied. La chaussure qu'on lui avait prêtée ne lui permettait pas de marcher. « Je vais tâcher de trouver une paire de savates, dit-il, et je vous rejoindrai dans un instant; allez en avant. » Et il regagna en boitant la maison de l'alcade.

Cependant on avait déjà fait plus d'une lieue sans qu'il fût revenu, lorsqu'on rencontra le curé. « J'allais chez vous », cria-t-il du plus loin qu'il aperçut l'alcade.

L'alcade: Vous êtes inquiet?

Le curé: Certainement.

L'alcade: Sovez tranquille, le neveu est en sûreté.

Le curé: Ah! tant mieux! ces misérables brigands l'avaient horriblement maltraité.

L'alcade: Comment! vous l'avez donc vu de loin?

Le curé: Non pas, de très-près, et je vous assure que j'ai pour mon compte fait ce que j'ai pu pour le soulager; mais les facultés d'un pauvre curé ne sont pas bien grandes, et vous m'excuserez d'avoir renvoyé votre neveu si mal vêtu.

L'alcade: C'est-à-dire que c'est de votre neveu qu'il est question.

Le curé: Non pas! c'est du vôtre.

L'alcade: Je n'en ai pas.

Le curé: Ni moi non plus.

L'alcade: Si fait, le fils de votre sœur germaine, dona Tecla Iriarte, veuve de don Antonio Ramirez.

Le curé: Je n'ai jamais eu de sœur. Mais est-ce vraiment que ce grand garçon qui a été dépouillé hier par des voleurs, qui s'est présenté au presbytère en chemise, tout couvert de sang, et auquel j'ai, faute de mieux, prêté une soutane et un pantalon, n'était pas votre neveu?

L'alcade: Est-ce que ce grand garçon qui vient d'être dépouillé par des brigands, qui s'est présenté chez moi en chemise, et auquel j'ai prêté une culotte de drap fin et les plus beaux vêtements de ma garde-robe, n'était pas votre neveu?

Les interlocuteurs se regardèrent d'un air ébahi; puis ils ne purent s'empêcher de partir d'un éclat de rire. « Allons! dit l'alcade, on nous a volés l'un et l'autre. Tâchons au moins de prendre le voleur. »

Il retourna en toute hâte à Tarancon.

— Avez-vous revu le seigneur Ramirez? dit-il en rentrant chez lui.

— Certainement, lui répondit sa femme. Il a essayé toutes les chaussures de la maison; mais, n'en ayant pas trouvé qui convint à son pied, il m'a demandé 10 pécettes pour aller acheter une chaussure neuve.

— Et vous les lui avez remises?

— Certainement. Au reste, il s'y est pris fort honnêtement, et a voulu à toute force m'en donner un reçu; je ne l'ai pas lu. Vous le savez, je m'occupe fort peu de ce qui est écrit.

L'alcade prit le papier, où se trouvaient tracés ces vers de la Première Journée du grand Tacano de Canizarez:

Ya

Le saqué, con rara trata,

Al juez aquesté vestido.

Par une ruse aussi qu'il n'était pas très-sotte,

De l'alcade j'ai su dérober la culotte.

On s'est mis aussitôt à la recherche du voleur; mais on n'a pu encore le découvrir. Il s'était, comme on dit, *ayreado*. Il s'était donné de l'air.

— Ma foi, dit l'alcade, c'est fort heureux qu'au lieu de demander de l'argent pour acheter une chaussure, il n'ait pas songé à emprunter ma mule.

Tribunaux.

C'était un lundi, un beau lundi du mois dernier; la foule était grande à Vaugirard au Salon Français, rendez-vous habituel des militaires de toute arme, amis du vin, de la danse et des belles. Il y avait là de joyeuses députations de tous les corps en garnison à Paris. Le sol du grand salon retentissait sous les entrecuats, les jetés-battus, les flac-flacs et les pas de bourrée des charmants lanciers, des agréables voltigeurs, des fringants pionniers et des respectables cuirassiers. Les nymphes qui partageaient les plaisirs,

le vin à douze et les gibelottes des danseurs, étaient de ces beautés faciles qui dans leur danse ont laissé dégénérer les grâces de la cachucha jusqu'à la licence du cancan et le coupable laisser-aller de la Robert-Macaire.

Une pauvre jeune fille, conduite dans ce lieu par un cornet à piston des plus imprudents, eut le malheur de ne pas trouver cela charmant. Un joli lancier l'avait invitée à danser. Elle fut épouvantée au balancé de l'été, refusa la main à la chaîne des dames de la poule, rougit jusqu'au blanc des yeux à l'avant-deux de la tréuitz, et planta là son cavalier en cavalier seul de la pastourelle.

Le lancier retroussa sa moustache, fit entendre un saperlotte et balança tout seul, en disant: « Nous allons voir cela après les chassés-les-huit. » Effectivement, après avoir chassé huit sur l'air de *Mire dans le puits les yeux*, avec infiniment de grâce, et sans manifester la moindre émotion, le charmant lancier s'avança le jarret tendu et faisant résonner ses épérons vers la table où sa danseuse, après avoir déserté la cotredansé, s'était réfugiée sous l'égide du cornet à piston.

« Sexe volage, dit-il à sa belle après avoir toisé le cornet à piston, sexe volage, vous me faites l'effet indubitable d'être par trop papillon pour mon service. C'est le privilège des belles, sans contredit; mais le *livre* ne quitte l'ormeau qu'avec la permission dudit, et vous me faites un effet presque incivil d'avoir déserté avec armes et bagages avant la ritournelle de l'aimable orchestre. Le sexe timide a droit aux égards, même dans ses égarements: c'est donc aux moustaches de votre cavalier, qui se préoccupe indéfiniment en remuant sa salade, que j'ai besoin de requérir une explication plus ou moins satisfaisante.

— Je ne connais mademoiselle que par ses mœurs, répondit le cornet à piston, et j'ai le droit de la respecter. Si elle s'est évanouie de votre rond, c'est que les manières des danseurs lui semblaient par trop libérales.

— Saperlotte! dit le lancier, guerrier en *si bémol*, tu me vendis là de l'harmonie qui n'est pas péremptoire à ma question; c'est-il vous ou un autre particulier qui prend fait et cause de la beauté qui m'a planté là pour raverdir? Voilà la demande, j'attends la réponse.

Le cornet à piston s'appretait à répondre lorsque la fille Braconnier, qui, quelques instants avant, faisait les délices du grand rond par la désinvolture de ses grâces, passant au premier rang et séparant le fantassin harmonieux de l'irascible lancier, voulut conjurer l'orage.

« Doucement, doucement, dit-elle, ne prenez pas feu, mes braves; calmons-nous, et jasons sans faire de gestes. Voulez-vous donc vous fendre, deux braves que vous êtes, pour une héguéule de cette trempe? Quand on a des scrupules, ma mie, ajouta-t-elle en s'adressant à la jeune fille, on va à la procession et on ne vient pas au Grand-Salon. Vous trouvez que la société n'est pas assez bon genre ici pour vous livrer inopinément à la circulation. Si vous voulez des milords, allez à la Gâté ou à Idalie; mais sortez d'ici, la société est trop mêlée pour vous. »

Puis, élevant la voix jusqu'au fausset, elle amenta contre la pauvre fille le ban et l'arrière-ban de ses compagnes, la saisit au corps et la poussa jusqu'à la porte en la frappant et en lui déchirant ses beaux habits du dimanche. La pauvre fille perdit jusqu'à sa montre dans la bagarre.

La fille Braconnier comparait aujourd'hui devant la 7^e chambre, sous la prévention de vol, d'injures, de voies de fait et de destruction des effets mobiliers d'autrui. Le vol n'étant pas prouvé, elle est renvoyée, sur ce chef, des fins de la plainte; elle est condamnée, pour les autres délits, à vingt jours de prison.

Extérieur.

ANGLETERRE. — LONDRES, 27 octobre. — Consolidés, 93 7/8; rente active, 17 5/8; passive, 4 1/8; diff., 7 3/8; 5 0/0 portug., 31 7/8; id. 3 0/0, 20 3/4 2 1/2 0/0; holland., 53 7/8.

C'est sans aucun fondement qu'on avait annoncé que la guerre avait éclaté de nouveau dans l'empire des Birmans. On assure cependant que plusieurs espions russes ont été surpris dans nos possessions de l'Inde, ce qui donnera lieu probablement à des investigations d'une nature fâcheuse. (Courier.)

Nous avons des nouvelles de Rio-Janeiro du 1^{er} septembre.

Le blocus de Buenos-Ayres continuait, le 10 août, avec beaucoup de rigueur. Le commandant avait reçu l'*ultimatum* du gouvernement français, apporté par la *Badine*.

La ville de Montevideo était investie par les troupes de Rivera.

Le contenu des dépêches de l'Inde arrivées hier n'est pas encore connu. Elles ont été transmises immédiatement à sir J. Hobhouse. On a fait circuler aujourd'hui le bruit que les troupes persanes avaient éprouvé une défaite devant Herat.

On lit dans la *Gazette de Bombay* du 12 septembre: « Nous avons reçu ce matin des nouvelles de l'Inde qui sont de la plus haute importance. 30,000 hommes se sont mis en campagne contre les Russes qui marchent sur le Caboul, savoir 25,000 hommes du Bengale et 5,000 de Bombay. Nos troupes doivent s'emparer de Herat, du Caboul et du Candahar. Un traité a été conclu par le gouverneur-général avec Runjeet-Singh. »

On a des nouvelles du cap de Bonne-Espérance; elles sont assez rassurantes. On espère réussir à dompter nos formidables voisins les Caffres, et à les forcer de se tenir tranquilles.

Le prince Louis-Napoléon est arrivé en ville mercredi soir, et il est descendu à l'hôtel Fenton, quartier de St-James. Le prince, assure-t-on, a l'intention de faire un tour dans la province et d'y rester quelque temps. Il veut mener une vie retirée, afin sans doute de n'exposer son genre de vie à aucune fausse interprétation. Il est probable d'ailleurs que sa fortune ne serait pas suffisante pour qu'il eût une maison splendide.

MOLDAVIE, 13 octobre. — Les nouvelles qui arrivent de la Russie méridionale parlent toujours de préparatifs de guerre qu'on pousse avec vigueur. La plus grande activité règne dans le port de Sébastopol, et une escadre paraît prête à se réunir dans le port de Nikolaféff. Plusieurs vaisseaux de guerre sont déjà entrés, dont un de 120 canons, un autre de 80. Il est probable que ces vaisseaux feront voile pour la côte d'Abasie et de Circassie. On dit que les troupes expéditionnaires qui ont passé l'été dans ce pays sont parvenues à ériger quatre forts. (Gazette d'Augsbourg.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Les amateurs d'huitres apprendront avec plaisir l'établissement des parcs flottants qui amèneront à Paris les huitres vivantes. Les bourriches, confectionnées à Paris permettront aux huitres d'arriver dans les départements fraîches et bonnes, puisqu'elles passeront en route la moitié moins de temps qu'elles n'en passent aujourd'hui qu'elles doivent nous arriver des ports. On pourra, en conséquence, en manger en été, ce qui est une bonne fortune pour les amateurs. On verra donc avec faveur l'établissement qui vient de se former à Lyon, comme succursale de celui de Paris. (Voir aux annonces.)

BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE.

Toutes les valeurs étaient faibles et un peu en baisse. Il n'y avait plus d'escomptes sur la rente française, et il était naturel qu'il y eût un peu de baisse.

On paraît redouter beaucoup la liquidation pour les actions des chemins de fer, qui présentent des différences énormes pendant le courant du mois.

Cinq pour cent 109 80 109 95 109 80 109 95

— fin courant 109 80 109 95 109 80 109 95

Quatre pour cent

Trois pour cent 81 55 81 45 81 55 81 45

— fin courant 81 55 81 45 81 55 81 45

Rentes de Naples 101 80 101 80 101 25 101 25

— fin courant 101 80 101 80 101 25 101 25

Actions de la banque 2685

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE, précédé d'un Abrégé de géographie physique et historique; par M. Lapie, directeur du cabinet topographique du roi, chef de la section topographique du ministère de la guerre, chevalier de St-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et M. Lapie fils, capitaine au corps royal d'état-major, ancien élève de l'École polytechnique. — 2 vol. in-folio, dont un orné de 50 cartes sur grand-jésus, entièrement regravées à neuf par P. Tardieu; relié. — Paris, 1838. — Prix: 90 fr.

TRAITÉ DU DOMAINE PUBLIC, ou de la Distinction des biens considérés par rapport au domaine public; par M. Proudhon, membre de l'Institut royal de France. — 5 vol. in-8°, avec portrait. — Paris. — Prix, broché: 30 fr.

TRAITÉ DE L'AFFECTION CALCULEUSE, ou Recherches sur la formation, les caractères physiques et chimiques, les causes, les signes et les effets pathologiques de la pierre et de la gravelle, suivi d'un essai de statistique sur cette maladie; par le docteur Civiale. — 1 fort vol. in-8°, avec cinq planches, br. — Paris, 1838. — Prix: 11 fr.

TRAITÉ COMPLET DES MALADIES DE LA FEMME, étudiées sous les rapports physiologique, nosographique et thérapeutique; par S.-D. Lhéritier, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, membre de la Société des sciences naturelles, professeur particulier de pharmacologie et de thérapeutique. — 2 forts volumes in-8°, br. — Paris, 1838. — Le tome 1^{er} est en vente. — Prix: 7 fr.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE sur les altérations organiques simples et cancéreuses de la matrice; par F. Duparcque, docteur en médecine de la Faculté, membre de la Société de médecine de Paris, et membre correspondant de la Société royale de médecine de Bordeaux. — Seconde édition, entièrement refondue et très-augmentée. — 1 vol. in-8°, br. — Paris, 1839. — Prix: 7 fr.

LA MÉDECINE, LA CHIRURGIE ET LA PHARMACIE DES PAUVRES, contenant des remèdes faciles à préparer et peu coûteux, pour les traitements de toutes les maladies, et les premiers secours à donner aux asphyxiés et empoisonnés, à l'usage des curés de campagne, des sœurs et des dames de charité, des sœurs hospitalières et de toutes les personnes bienfaisantes. — Nouvelle édition. — Lyon, 1839. — Prix, br.: 2 fr. 50 c. (8045)

SOUVENIRS POÉTIQUES,

PAR LE DOCTEUR BAILLY.

1 vol. grand in-8°.

Chez tous les libraires, et chez l'auteur, médecin consultant, rue du Commerce, 26, au 1^{er}, à Lyon. (6110)

ANNONCES DIVERSES.

(6086) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie très-achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. — Prix: 5,000 f. — On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

(6097) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds de mercerie et bonneterie en détail, rue Grenette, n° 1, près la place des Cordeliers. S'y adresser.

Coke de la Compagnie du Gaz.

Les consommateurs ne sauraient confondre le coke du gaz avec celui de St-Etienne et de Rive-de-Gier. Celui qui leur est offert aujourd'hui a le précieux avantage de s'allumer facilement et de donner, avec de la chaleur, une lueur vive, claire, exempte d'odeur et de fumée.

Toutes les demandes, quelque exigües qu'elles soient, seront exactement remplies et rendues à domicile.

S'adresser rue des Célestins, 5. La boîte est au bas de l'établissement. On peut s'adresser aussi à l'usine de Per-rache. (6100)

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

(8051) A CÉDER pour cause de départ. — Un externat de jeunes demoiselles, situé dans un bon quartier. S'adresser chez M. Lemaitre, orfèvre, petite rue Mercière.

(6119) A VENDRE de suite. — Fonds de liquoriste et liqueurs dans un des faubourgs de Lyon, à 50 p. 0/0 au-dessous de sa valeur. S'adresser à M. Tiphaine, rue de Noailles, 15.

A VENDRE POUR CENT FRANCS.

Œuvres de Voltaire et de Rousseau, édition Perronneau, 77 vol. in-12.

Histoire de Charles VIII, par M. de Ségur fils, 2 volumes in-8°.

Œuvres de Millevoey, 6 vol. in-18.

— poétiques de M^{me} Dufresnoy, 2 vol. in-18.

Les Ruines de Volney, 2 vol. in-18.

Tous ces livres sont neufs et cartonnés.

S'adresser à M. Mériat, rue Ecorchebœuf, 12.

(6118) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de tapissier.

S'adresser à M. Quéant, marchand-toilier, grande rue Longue.

On donnera des facilités pour le paiement.

BANQUE PATERNELLE.

ADMINISTRATION, RUE STE-ANNE, 71, A PARIS.

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS DU RHONE, DE L'ISÈRE, ETC.

Les bureaux sont établis rue des Capucins, n° 5, A LYON.

Cent francs versés à la naissance d'un enfant lui donnent DIX-HUIT CENTS FRANCS pour la conscription.

Dix-sept francs vingt-cinq centimes versés chaque année lui produisent TROIS MILLE FRANCS.

Cinquante-un francs soixante-quinze centimes versés d'année en année peuvent rapporter QUINZE MILLE FRANCS.

Les grandes personnes peuvent souscrire pour elles-mêmes jusqu'à cinquante ans.

Si l'on ne veut pas verser comptant ni par annuités le montant de sa souscription, on a la faculté de souscrire à terme pour payer 15 à 20 ans ou même 29 plus tard.

Nota. — En moins de six mois, la Banque paternelle a fait pour plus de DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS d'assurances. Ses actions obtiennent déjà 150 fr. de prime. (8043)

FRANCS 50^c au lieu de 36 FRANCS

LA COLLECTION du JOURNAL DES ENFANS

COMPOSÉE de 6 BEAUX VOLUMES Grand in 8° Compacts Ornés de plus de 300 DESSINS Par nos Premiers Artistes, et COMPOSÉS de Plus de 400 Articles PAR NOS MEILLEURS ECRIVAINS, Cette Diminution N'aura Lieu que Pour les Personnes qui Prendront l'Abonnement à l'année Courante au prix Ordinaire Pour PARIS LES SIX VOLUMES et L'ANNÉE COURANTE 13 fr. 50^c Pour les Dép.^{ts} 16 fr. 50^c

LA SOUSCRIPTION SERA FERMÉE LE 31 DECEMBRE 1838.

RUE LOUIS LE GRAND 23.

(8050) SEUL DÉPOT D'HUITRES, A LYON,

DE PARCS FLOTTANTS TRANSPORTÉS A PARIS PAR LA VAPEUR.

Brevet d'invention.

Chez M. Bouteille, marchand de vin, rue Lafont, 6, et rue Pizay, 9 (ancien fonds de M. Victor, traiteur).

PRIX DES HUITRES.

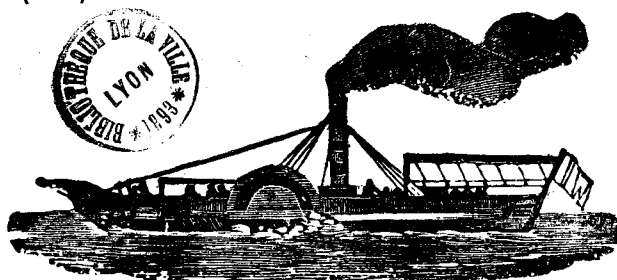
La bourriche de 25 douzaines,	10 f. » c.
La demi-bourriche (12 douzaines 1/2),	5 50
La douzaine,	50
La douzaine, ouvertes, portée en ville,	55

PROSPECTUS.

Désirant faire jouir la ville de Lyon des mêmes avantages de la capitale, la compagnie des parcs aux huitres flottants s'est empressée d'y établir un bureau, où elle expédiera tous les jours des huitres pour la consommation du pays et des villes environnantes. La supériorité de la qualité, ainsi que le prix bien au-dessous de ceux établis jusqu'à ce jour, sont un sûr garant d'une préférence marquée.

On y trouvera des écaillères à la disposition des consommateurs.

(8048) CHANGEMENT DE SERVICE.



A dater du 1^{er} novembre, le Chérubin partira tous les jours de Villefranche pour Lyon et de Lyon pour Villefranche, en débarquant au port de Frans, et en desservant la route de Neuville à Trévoux.

Les heures de départ sont fixées comme suit :

Du port de Frans à Lyon, à sept heures du matin;
De Lyon au port de Frans, à deux heures du soir.

COURS DE LANGUE ANGLAISE,

Rue du Garet, 2, au 1^{er}.

M. Hawking, professeur d'anglais, commencera chez lui, lundi, 5 novembre, un cours de six mois. Ce cours aura lieu, comme l'année dernière, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, de huit heures et quart à neuf heures et quart, le soir. Le prix du cours sera de 12 fr. par mois, ou de 50 fr. pour les six mois, payables d'avance.

On ouvrira plus tard d'autres cours à l'heure qui conviendra aux élèves.

M. Hawking donne des leçons particulières en ville et à son domicile; il se charge des traductions. On le trouve chez lui de 3 à 4 heures et de 8 à 9 du soir. (6107)

(8049) Un ex-officier de cavalerie, âgé de 30 ans, et connaissant la comptabilité commerciale, désirerait trouver un premier emploi dans une maison de commerce établie en France ou se faisant représenter à l'étranger; il se chargerait encore de la gestion d'une propriété à la ville ou à la campagne. On peut donner d'excellents renseignements. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de maladies ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Decès des 26 et 27 octobre.

Paul-Joseph Labarthe, fils des défunts, 42 ans, voyageur de commerce, rue Clermont, 7. — Benoit Ravachol, femme Bertholon, 54 ans, sans état, rue Neuve, 9. — Jean Balmont, fils de Nicolas, 16 ans, corroyeur, rue de la Gerbe, 33. — Pierrette Jacquard (dite Dufresne), femme Rivoire, 72 ans, fabricant de tulle, rue Juiverie, 22. — Madeleine Roche, veuve Page, 66 ans, fabricante d'étoffes, Grande-Côte, 20. — Adélaïde Four, fille de Thomas, 40 ans, le père limonadier, place Louis-le-Grand, 18. — Anne-Baptiste Grenet, femme Filioud, 26 ans, le mari cordonnier, rue Grenette, 15. — Marie-Louise de Beaumont de St-Quentin, fille de défunt, 43 ans, rentière et pensionnée de l'état, célibataire, place St-Jean, 3. — Louise Delorme, fille d'Antoine-François, 35 ans, tailleur, port du Roi, 52. — François Grillat, 60 ans, marchand de bonneterie, à Troyes (Aube), mort hôtel de la Couronne, rue Lanterne, 4. — Jean Berthelot, 40 ans, ouvrier ferblantier, petite rue Mercière, 8. — Hôpitaux, 16. — Enfants au-dessous de sept ans, 2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19,